



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 46778

Texte de la question

M. Michel Vuibert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des populations du Soudan, victimes d'une junte islamiste qui a pris le pouvoir par un coup d'Etat, qui terrorise ses concitoyens et massacre une partie de la population. Ce second conflit depuis l'indépendance a déjà fait deux millions de morts et quatre millions de personnes déplacées ou réfugiées. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées afin d'empêcher de tels massacres.

Texte de la réponse

La politique de la France à l'égard du Soudan s'inscrit dans le cadre des décisions prises tant au sein de l'Union européenne qu'aux Nations Unies. Soucieuse qu'un règlement négocié permette de mettre fin à un conflit de plus de quarante années qui oppose le régime en place à Khartoum à des mouvements de rébellion dans le Sud du pays, et dont les populations civiles sont les premières victimes, la France soutient toute initiative qui permette d'instaurer un dialogue entre les parties en présence. A cet égard, elle considère qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région d'assumer leurs responsabilités. C'est pourquoi elle a accueilli très favorablement la médiation entreprise en 1993 sous l'égide de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dont le siège est à Djibouti. Bien que la négociation ait été quelque peu ralentie ces derniers mois en raison des réaménagements internes de l'organisation, de nouvelles perspectives semblent s'offrir notamment avec la création d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits. La France est en tout cas déterminée à apporter son plein soutien à tout développement qui permettrait de progresser sur la voie d'une paix conforme aux aspirations légitimes des populations soudanaises. Elle œuvre en ce sens auprès des dirigeants des pays membres de l'IGAD.

Données clés

Auteur : [M. Vuibert Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46778

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6808

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 223